

Guide rapide pour comprendre l'évaluation foncière en Ontario

Évaluation et imposition foncières

L'évaluation foncière et les impôts fonciers que vous payez sont deux choses différentes. La Société d'évaluation foncière municipale (SEFM) détermine les évaluations foncières qui sont partagés avec les municipalités. Les municipalités déterminent les investissements nécessaires pour construire des communautés prospères.



En savoir plus : mpac.ca/fr/facts

Les quatre parties impliquées dans l'évaluation et la taxation - Qui est responsable de quoi ?

1. Gouvernement de l'Ontario
2. Société d'évaluation foncière des municipalités
3. Municipalités
4. Propriétaires fonciers



Pour en apprendre plus sur le rôle de chacun de ces intervenants dans le processus d'évaluation et d'imposition : mpac.ca/fr/facts

Comment la SEFM détermine-t-elle la valeur imposable d'une propriété?

Les évaluations foncières constituent la fondation sur laquelle les municipalités basent les impôts fonciers nécessaires pour payer les services que nous utilisons tous les jours. Pour établir la valeur imposable d'une propriété, la SEFM analyse les ventes de propriétés comparables dans la région. Nous étudions aussi toutes les principales caractéristiques qui affectent la valeur marchande.



Pour en savoir plus : mpac.ca/fr/howsalesaffectpropertyassessment

Avis d'évaluation foncière

Votre Avis d'évaluation foncière (AEF) indique la valeur imposable et la catégorie d'imposition de votre propriété à la date d'évaluation prévue par la loi. Un avis de modification de l'évaluation foncière (AMEF) est envoyé tout au long de l'année lorsque des changements surviennent dans une propriété (comme une nouvelle construction ou une rénovation majeure).



Pour en savoir plus sur les avis d'évaluation : mpac.ca/fr/notices



SOCIÉTÉ
D'ÉVALUATION
FONCIÈRE DES
MUNICIPALITÉS

Ouverture de session et utilisation de AboutMyProperty™

Inscrivez-vous à [AboutMyProperty™](#) avec le numéro de rôle et la clé d'accès trouvés sur votre avis d'évaluation foncière, ou si vous êtes déjà inscrit, connectez-vous en utilisant votre adresse courriel et le mot de passe choisi. Sur la plateforme, vous pouvez en apprendre plus sur nous avons évalué votre propriété, consulter les détails de votre propriété, parcourir votre quartier ou faire une Demande de réexamen.



En savoir plus : mpac.ca/fr/OurServices/AboutMyPropertytm

Le processus de demande de réexamen ou d'appel

Chaque propriétaire foncier peut, s'il n'est pas d'accord avec son évaluation, faire une demande de réexamen (DR), qui est complètement gratuit. La date limite pour présenter une DR pour chaque année d'imposition foncière est indiquée sur l'avis. Vous pouvez faire une demande de réexamen via AboutMyProperty™ sur mpac.ca, soumettre un formulaire de demande de réexamen par courriel ou envoyer une lettre à la SEFM.



Pour en savoir plus : mpac.ca/fr/RfR

Le coin pour les propriétaires accédants

La SEFM a mis en place un centre d'information pour les nouveaux propriétaires afin de les introduire à l'évaluation et la taxation foncières. Sur la page, les nouveaux propriétaires peuvent découvrir le lien entre l'évaluation d'une propriété et les impôts, accéder à des ressources, et obtenir des réponses aux questions que la SEFM reçoit de la part des propriétaires le plus fréquemment.



Pour en savoir plus : mpac.ca/fr/newhomeowners

Recherche et connaissances

MPAC is committed to providing value-added insights by leveraging its property expertise. La SEFM s'engage à fournir des renseignements à valeur ajoutée en tirant parti de son expertise immobilière pour entreprendre des recherches indépendantes. Nous élaborons des outils et des analyses dans le but de communiquer de l'information clé à propos du paysage immobilier de l'Ontario, y compris les permis de construction, les renvois des rôles, l'inventaire des logements, etc.



Pour en savoir plus : mpac.ca/fr/researchandinsights



SOCIÉTÉ
D'ÉVALUATION
FONCIÈRE DES
MUNICIPALITÉS